

le Contrat — de Ville

Agglomération de Limoges

APPEL À PROJETS 2024

NOTE DE CADRAGE



LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION





Vous êtes acteurs associatifs, bailleurs, collectivités territoriales, établissements publics ou autres structures et vous vous mobilisez pour répondre et accompagner aux besoins des habitants et des familles dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.



Vous pouvez répondre à l'appel à projets du Contrat de Ville de l'agglomération de Limoges porté conjointement par Limoges Métropole, l'État, la Ville de Limoges, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Haute-Vienne, la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute Vienne, et l'Agence Régionale de Santé.

CONTEXTE

Le contrat de ville « Quartiers 2030 » est en cours d'élaboration et sera signé au 31 mars 2024.

L'année 2024 est la première année de contractualisation du nouveau contrat de ville, qui définira un projet local pour chaque quartier, s'inspirant des préoccupations des habitants des quartiers issus des phases de consultation citoyenne.

Pour cette campagne d'appel à projet 2024, les actions présentées devront s'inscrire dans les premières grandes orientations et priorités du contrat de ville en cours d'élaboration

CALENDRIER

DATES	PARTENAIRES INSTITUTIONNELS	PORTEUR DE PROJET
15 janvier 2024 Jusqu'au 8 février 2024	Ouverture de la plateforme de dépôt des dossiers	Les projets doivent être déposés sur la plateforme Dauphin.
15 au 8 février 2024	Rencontres avec les porteurs de projet. Prise de rendez-vous avec les financeurs pour présentation du(des) projet(s)	
9 au 23 février 2024	Instruction des dossiers	
11 avril 2024	Conseil communautaire de Limoges Métropole	
20 mars 2024	Conseil municipal de la Ville de Limoges	
16 au 30 avril 2024	Notifications des crédits accordés par Limoges Métropole et la Ville de Limoges	

Les notifications de décisions vous seront transmises par Limoges Métropole et la Ville de Limoges, à la suite des délibérations prises. Le versement des crédits intervient après signature de la convention par les deux parties.

PRIORITÉS

Orientations prioritaires pour l'ensemble des 9 quartiers de la politique de la ville, qui seront valorisées par les financeurs dans l'instruction des dossiers :

- Conduire des actions menées de manière partenariale avec les acteurs du territoire.
- Impliquer les habitants dans l'émergence, l'élaboration et la mise en œuvre des actions.
- Organiser le suivi et l'évaluation des actions
- Développer des actions qui répondent aux enjeux suivants :
 1. **Enjeu du vivre ensemble : garantir les sécurités pour renforcer la cohésion sociale**
 2. **Encourager la transition écologique par les usages quotidiens**
 3. **Garantir l'accessibilité des habitants à tous les services publics**
 4. **Favoriser l'accessibilité à l'emploi, à l'éducation et à la formation, lever les obstacles à l'insertion professionnelle**

Au-delà de ces orientations spécifiques, les actions devront se conformer à un axe transversal et fondamental incluant le respect des valeurs de la République, de la laïcité, la lutte contre les discriminations et l'égalité femme homme.

Les financeurs se réservent le droit d'ouvrir, autant que de besoin, des appels à projets spécifiques pour tenir compte des besoins inhérents aux quartiers, après la signature du contrat de ville « Quartiers 2030 »

PROCÉDURE

Tout nouveau projet devra faire l'objet d'une présentation préalable à l'ensemble des partenaires financiers sous peine de voir le dossier écarté lors de l'instruction.

Contactez Marie SOARES - 05 55 42 25 54 - contrat-de-ville@limoges-metropole.fr

Nous vous invitons à prendre contact avec les professionnels chargés de vous aider à monter votre projet et à en assurer l'éligibilité au regard des critères de la Politique de la ville.

CHAQUE DOSSIER DEVRA FAIRE L'OBJET D'UNE SAISIE SUR LE PORTAIL DAUPHIN :

<https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

1 • Créer son compte usager et accéder au portail DAUPHIN

- Si vous avez déjà bénéficié d'au moins une subvention politique de la ville depuis 2015 : vous serez invités par courriel à créer votre compte usager (ne pas changer l'adresse mail identifiée lors de la création du compte), vous choisissez votre mot de passe.
- Vous êtes un nouveau porteur : vous créez directement votre compte sur le portail. Vous choisissez une adresse mail valide et votre mot de passe.

2 • Déposer une demande de subvention en ligne

- Sur votre espace personnel, vous déposez vos différentes demandes de subvention, action par action. Tant que la demande n'est pas validée, elle peut être modifiée.
- Après validation de l'action déposée, un cerfa PDF est généré automatiquement. Vous le recevez par mail, ainsi qu'un accusé réception de dépôt de dossier sur Dauphin. Vous sauvegardez ces fichiers.

Plus de détails dans le guide de saisie Dauphin en annexe

Vous trouverez ci-dessous la nomenclature des financeurs pour faciliter leur sélection dans le budget de l'action.

ÉTAT SERVICES DÉCONCENTRÉS RÉGIONAUX

- NOUVELLE-AQUITAINE-POLITIQUE-VILLE
- NOUVELLE-AQUITAINE-SANTE (ARS)
- NOUVELLE-AQUITAINE-EMPLOI-TRAVAIL (DREETS)
- NOUVELLE-AQUITAINE-CULTURE (DRAC)
- NOUVELLE-AQUITAINE-JEUNESSE-VIE-ASSOCIATIVE (DRAJES)

ÉTAT SERVICES DÉCONCENTRÉS DÉPARTEMENTAUX

- 87-ETAT-POLITIQUE-VILLE
- 87-JUSTICE (DTPJJ)
- 87-SECURITE-PUBLIQUE (DDCS)
- 87-DROIT-DES-FEMMES (DDDFE)
- 87-INTERIEUR (BOP104-INTEGRATION)
- 87-DILCRAH
- 87-JEUNESSE-VIE-ASSOCIATIVE (BOP163)
- 87-SANTE (DT-ARS)
- 87-TRAVAIL-EMPLOI (UD-DDETSPP)

CONSEIL RÉGIONAL

- NOUVELLE-AQUITAINE (CONSEIL RÉGIONAL)

INTERCOMMUNALITÉ LIMOGES MÉTROPOLE

- 87-CA LIMOGES MÉTROPOLE

COMMUNE(S)

- LIMOGES (87031)

CAF

- 87-CAF

En cas de difficulté de connexion ou de problème de saisie, vous pouvez contacter :

- La cellule d'accompagnement de l'ANCT au 09 70 81 86 94
- Sur le portail DAUPHIN, dans la rubrique « Nous contacter ».

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- Les demandes auprès du Conseil Départemental continuent à s'inscrire dans les dispositifs, calendriers et instructions de droit commun.
- Les demandes auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine doivent, en plus d'une saisie sur Dauphin, parvenir en parallèle aux services de la Région accompagnées d'un courrier de demande adressé au Président de la Région
- Pour les demandes auprès de l'Agence régionale de santé, un agent prendra directement contact avec le porteur de projet pour compléter le dossier.
- Pour les demandes de reconduction d'une action financée en 2023, vous devez impérativement fournir un bilan intermédiaire lors du dépôt de votre dossier sur la plateforme Dauphin.
- Les demandes de subvention inférieures à 1 000 € auprès des services de l'État ne seront étudiées qu'exceptionnellement. La demande ne doit pas excéder 80 % du budget total de l'action.

RECEVABILITÉ ET CRITÈRES DE SÉLECTION DES PROJETS

- S'inscrire dans les enjeux du Contrat de ville.
- S'engager à faire respecter le contrat d'engagement républicain dans le fonctionnement et la mise en œuvre des actions, conformément à la loi du 24 août 2021.
- S'adresser aux publics des quartiers et s'inscrire dans les orientations prioritaires précitées.
- Veiller à l'articulation de l'action avec les autres acteurs du territoire et/ou avec les acteurs d'un autre territoire.
- Préciser les conditions de mise en œuvre du projet, et notamment les modalités d'information, d'association et de participation du public concerné par le projet et sa capacité à y inscrire des nouveaux publics peu enclins à fréquenter les structures existantes.
- S'engager sur l'ouverture des actions à tous sans distinction d'origine, de religion ou de sexe.
- Privilégier la mixité des publics, notamment les projets favorisant les rencontres intergénérationnelles, entre femmes et hommes et entre les milieux sociaux.
- Proposer des résultats atteignables et quantifiables de l'action, en prenant en compte notamment les indicateurs communs figurant en annexe.
- Présenter un budget prévisionnel de l'action sur l'année civile à l'exception des actions liées au calendrier scolaire et à la vie scolaire. Le budget sera sincère, réaliste, équilibré, et inclura la valorisation des ressources (financières et/ou non monétaires).
- Privilégier les demandes de cofinancement ainsi que la mobilisation des crédits de droit commun des institutions partenaires.
- Veiller à la mobilisation des parents lorsque les actions s'adressent aux enfants, ainsi qu'à la préservation de l'environnement dans l'ensemble des actions.

Les porteurs de projet ont la possibilité de déposer des demandes de subvention pluriannuelles pour certaines actions structurantes.

Dans ce cas, il faudra annexer les budgets annuels au dossier de demande sur la plateforme. Nous vous invitons à prendre rdv avec les financeurs pendant la période d'ouverture de l'appel à projet pour échanger sur cette possibilité

PERIMETRE ELARGI - PORTES FERREES

La zone entre l'avenue Georges Pompidou et la rue Thomas Edison entre dans le périmètre du quartier prioritaire

CONTACTS

LIMOGES METROPOLE

Emmanuelle MARCAIS

→ 05 55 42 25 58

→ emmanuelle.marcais@limoges-metropole.fr

Marie SOARES

→ 05 55 42 25 54

→ marie.soares@limoges-metropole.fr

VILLE DE LIMOGES

→ partenariatsprojets@limoges.fr

William FIERS

→ 05 55 45 97 15

→ william.fiers@limoges.fr

Christine DESCHAMPS

→ 05 55 45 64 19

→ christine.deschamps@limoges.fr

→ Disponible pour venir vous aider dans vos démarches en prenant rendez-vous

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Jean-Philippe HAUFEURT

→ 05 57 57 82 92

→ jean-philippe.haufeurt@nouvelle-aquitaine.fr

ÉTAT

/ PREFECTURE :

Mélanie BERNADAC

→ 05 55 44 19 05

/ DDETSPP :

Marie BOURCIER

→ 05 19 03 20 47

→ marie.bourcier@haute-vienne.gouv.fr

Mélanie STEPHAN

→ 05 19 03 20 41

→ melanie.stephan@haute-vienne.gouv.fr

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Contactez un priorité votre chargé de conseil et de développement territorial ou à défaut :

Pierre AHOUNOU

→ 05 55 43 40 72

→ pierre.ahounou@caf.fr

ANNEXE :

LISTE DES INDICATEURS COMMUNS DE BILANS D' ACTIONS

INDICATEURS COMMUNS A L'ENSEMBLE DES ACTIONS

(Ces éléments sont à retrouver dans chaque action quelle que soit la thématique)

DEROULEMENT DE L'ACTION

- Période de référence de l'action (année civile – année scolaire...)
- Lieu(x) de réalisation de l'action
- Fréquence d'intervention (hebdomadaire, mensuelle, annuelle)
- Nombre de d'ateliers ou manifestations / évènements

MODALITES DE MISE EN OEUVRE

- **Accompagnement individuel/collectif / les deux**
- Nombre d'intervenants mobilisés sur l'action (en ETP annuel)
- **Qualification des intervenants**
- Statut des intervenants (salarié, bénévole, prestataire...)
- Fréquentation moyenne par action collective (assiduité)

PARTENARIAT

- Nombre de partenariats formalisés avec d'autres structures
- Quels partenaires ?
- Type / nature du partenariat (financier, d'action, etc.).

SUIVI DE L'ACTION

- Nombre de réunions (comité techniques – pilotage...) mis en œuvre ?

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Quels supports utilisés ?
- Pour quel(s) public(s) et/ou quel(s) évènement(s) ?

PUBLIC CIBLE

- Nombre de participants
- Nombre de nouveaux participants
- Nombre de nouveaux participants par rapport à N-1
- Nombre de nouveaux adhérents à l'association
- Tranche d'âge des bénéficiaires :
 - Nombre de participants âgés moins de 6 ans
 - Nombre de participants âgés entre 6 -10 ans
 - Nombre de participants âgés entre de 11 – 14 ans
 - Nombre de participants âgés entre de 15 – 17 ans
 - Nombre de participants âgés entre 18 - 25 ans
 - Nombre de participants âgés entre 26 – 45 ans
 - Nombre de participants âgés entre 46 – 60 ans
 - Nombre de participants âgés de plus de 61 ans
- Genre des bénéficiaires
- Nombre d'habitants des quartiers prioritaires/hors quartiers
- Ventilation par QPV des bénéficiaires

PARTICIPATION

- Est-ce que l'action implique une dimension participative ? Oui / Non
- Si oui, comment ? Quel(s) impact(s) ? Quel accompagnement de la structure ? Etc. (degré de participation / typologie des participants : consommateur, acteurs, ...)

INDICATEURS SPECIFIQUES SELON LES ACTIONS

MAITRISE DE LA LANGUE FRANCAISE

- Durée moyenne de l'accompagnement dans l'apprentissage de la langue
- Nombre de personnes ayant bénéficié d'une aide à l'alphabétisation
- Nombre de personnes ayant bénéficié d'un cours FLE (français langue étrangère)
- Nombre de personnes orientées vers un professionnel de l'apprentissage linguistique
- Nombre d'inscriptions au diplôme du DELF
- Nombre de réussite au diplôme du DELF
- Nombre de participants ayant progressé d'un niveau linguistique au niveau supérieur

ACCES AUX DROITS

- Nombre d'accompagnement vers une structure spécialisée
- Quelles structures ? Domaines concernés (santé, administratif, logement, etc.)

ACCES AU NUMERIQUE

- Type d'ateliers menés (apprentissage du numérique, différents niveaux)
- Horaires d'ateliers, d'accompagnement (jours et horaires)
- Nombre de matériels informatiques (pc, tablette, etc.)

ANIMATION DE RUE

- Nombre d'animations de rue réalisées en distinguant les périodes (saison, vacances, week-end, soirée...)
- Type d'animation
- Nombre de familles participantes (parents et enfants)
- Nombre de jours d'animation de rue
- Nombre d'animations différentes proposées
- Nombre d'animations à l'initiative des habitants

ANIMATION DE LA VIE DU QUARTIER ET CADRE DE VIE

- Nombre de projets initiés et/ou réalisés par les habitants
- Types de projets réalisés par les habitants
- Thématique(s) travaillée(s) au travers du projet (appropriation des espaces, propreté, ouverture culturelle, appropriation du projet urbain, etc.)
- Nombre et choix des ateliers proposés
- Stratégie pour aller à la rencontre de « public non usager » présent sur le territoire (outils de communication, modalités de mise en œuvre, etc.).
- Types d'intervention hors les murs
- Types d'appuis apportés aux projets des habitants
- Diversité des lieux d'animation

INSERTION ET EMPLOI

- Part des publics inscrits à pôle emploi à l'entrée de l'action
- Nombre de participants orientés vers le service public de l'emploi (Pôle emploi, Mission locale, PLIE, CAP emploi)
- Nombre d'orientations vers les professionnels de la formation
- Nombre de participants orientés vers une structure d'accompagnement à la création d'activité
- Nombre de participants orientés vers des structures visant à lever les freins à l'emploi :
 - Nombre de personnes orientées vers un dispositif visant la maîtrise de la langue
 - Nombre de personnes orientées vers un dispositif traitant de la garde d'enfants
 - Nombre de personnes orientées vers un dispositif intervenant sur les problématiques de mobilité
 - Nombre de personnes orientées vers un dispositif traitant de l'accès aux droits
 - Nombre de personnes orientées vers un dispositif relevant de la situation administrative.
- Nombre de personne rencontrée dans le cadre d'un entretien individuel
- Nombre de personnes ayant bénéficié de plus de 3 entretiens individuels
- Nombre d'accompagnements sur une manifestation « emploi » organisés dans l'année
- Nombre de personnes mobilisées sur les diverses manifestations emploi organisées sur Limoges
- Nombre de personnes ayant abandonnée le suivi...

Indicateurs supplémentaires pour les structures dont l'emploi est le cœur d'activité

- Nombre de participants ayant accédé à un emploi durable
- Nombre de participants ayant accédé à une formation
- Type de formation : formation qualifiante ou non
- Compétences acquises/évolution des compétences
- Nombre de participants ayant été sensibilisés à la création d'activité
- Nombre de participants ayant créé une activité

le
Contrat

de **Ville** *e*